

Buzan *et al.*, « [...] a question of establishing the *principle* of, for example, human rights rather than of specific individuals appearing one by one as securitized referent objects. »¹⁵

Dans le cas où notre hypothèse serait confirmée et où la volonté de préserver la personne dans une perspective systémique plutôt que dans son individualité, on peut s'attendre à ce que cela entraîne la confusion auprès de certains membres, organisations ou groupes provenant de la société civile qui désirent s'impliquer dans un processus de sécurisation ou l'on prétend accorder la priorité à l'individu.

II. Le cas : les ALPC

Depuis la fin de la guerre froide, on assiste à une multiplication des conflits intra-étatiques. L'utilisation des ALPC est d'autant plus favorisée par ce phénomène étant donné la nature même de ces armes qui sont facilement transportables et non-repérables par satellite¹⁶. Nombreux sont les personnes ou groupes qui utilisent ces armes (les militaires, les forces paramilitaires, les acteurs non-étatiques et les civils impliqués dans des conflits non-résolus.) De ce fait, dans une situation conflictuelle impliquant des ALPC, les coûts humains sont d'autant plus dommageables en termes de létalité que ces armes sont de plus en plus raffinées au niveau technologique et que, contrairement à l'usage d'armes conventionnelles, il n'existe pas de norme globale entourant leur utilisation¹⁷. De là, émerge tout le problème entourant la prolifération mondiale de ce type d'armes. Au Canada, suite au succès rencontré par la campagne internationale contre l'utilisation des MAP, le problème de la prolifération des ALPC a été envisagé dans une perspective de la sécurité humaine¹⁸.

Dans le cas des APLC comme dans celui des MAP, les regroupements civils ont été invités à participer au processus de sécurisation et ce, en accord avec la volonté de démocratiser la politique étrangère canadienne¹⁹. Mais ce cas nous est apparu d'autant plus intéressant dans la mesure où la sécurité des États et des individus semble y être simultanément menacée et que la

¹⁵ BUZAN, Barry, WAEVER, Ole et Jaap DE WILDE, *Security: A New Framework For Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 39 et 141.

¹⁶ D'ailleurs on assiste à une floraison du commerce dans ce secteur Principalement, il y aurait eu une augmentation de 25% du nombre de fabricant d'armes depuis les années 1980. Ainsi, la *UN Institute for Disarmement* à Genève en a répertorié 300 dans 52 pays. RENNER, Michael, « Arms Control Orphans », *The Bulletin of the Atomic Scientists: Small Arms, Big Problem*, vol. 55, no. 1, janvier/février 1999, pp. 22-26.

¹⁷ En effet, le registre sur les armes conventionnelles est inefficace pour contrer la prolifération de ce type d'armes. DYER, Susannah L. et Natalie J. GOLDRING, « Controlling Global Light Weapons Transfers: Working Toward Policy Options, » *Prepared for the Annual Meeting of the International Studies Association, BASIC, San Diego, CA* 16-20, avril 1996.

¹⁸ Le Canada s'intéressait au contrôle international des armes, dans une perspective criminelle, et ce, avant même que la prolifération des ALPC soit envisagé sous l'angle de la sécurité des personnes. Aussi, pour en savoir plus sur la campagne contre l'utilisation des MAP : mines.gc.ca

¹⁹ CAMERON, Maxwell A., « Democratization of Foreign Policy: The Ottawa Process as a Model, » dans Cameron, Maxwell A., Lawson, Robert J. Et Brian W. Tomlin, 1998, *op. cit.*